



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1275-247, 1275-249, 1275-250 ET 1276-12**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n^o 1275-247 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 afin de modifier les dispositions relatives aux marges et cours, aux bâtiments accessoires aux habitations et aux piscines et bains à remous dans les zones H3-455, H3-631 et H3-657

QUE le règlement n^o 1275-249 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 afin de modifier le ratio minimal de cases de stationnement par superficie de plancher pour l'usage de garderie et de modifier une disposition concernant la restriction à l'abattage d'arbres

QUE le règlement n^o 1276-12 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de construction n^o 1276 afin de régir les systèmes de récupération d'eau pour lave-autos

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 16 janvier 2017.

ET QUE le règlement n^o 1275-250 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 afin d'autoriser les usages de services de types massothérapie, studio de santé, bain de vapeur, spa et bain thérapeutique dans la zone C3-815

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 6 février 2017.

QUE ces règlement ont été examinés et approuvés par la résolution n^o CA 17-02-16-15 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 16 février 2017 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Les certificats de conformité n^{os} VD 2017-03, VD 2017-04, VD 2017-05 et VD 2017-07 ont été délivrés à Vaudreuil-Dorion, le dix-septième (17^e) jour du mois de février deux mille dix-sept (2017).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce premier (1^{er}) jour du mois de mars deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca